

FICHE DESCRIPTIVE D'EMPLOI

INTITULÉ DU POSTE
Chef de service unité Centre de traitement des soins psychiatriques sans consentement
Références de rattachement au répertoire des emplois-types des administrations sanitaire, sociale, des sports, de la jeunesse et de la vie associative ⁽²⁾ : Conception et pilotage des politiques publiques / management opérationnel Famille professionnelle ⁽³⁾ : Santé Emploi-type ⁽⁴⁾ n°1 : Responsable sectoriel
Catégorie : A Corps : AAE/IASS Niveau : Niveau 6 à 7 CCN Groupe RIFSEEP : Groupe 3
AFFECTATION ADMINISTRATIVE ET GÉOGRAPHIQUE
Site : Siège site Lyon <input checked="" type="checkbox"/> Siège site Clermont-Ferrand <input type="checkbox"/> Délégation territoriale <input checked="" type="checkbox"/> Site à préciser : Direction : Délégation départementale du Rhône et de la Métropole Pôle : Offre de soins Service : Cellule : Unité Centre des soins sans consentement
DESCRIPTION DE LA STRUCTURE D'AFFECTATION
Enjeux / missions du service d'affectation (7) : La mission générique de la délégation est de déployer sur le territoire du Rhône les politiques publiques de santé définies au niveau national et déclinées au niveau régional, notamment la réduction des inégalités de santé. Elle est, à ce titre, le point unique d'entrée des politiques territorialisées de l'Agence. Il s'agit pour elle de créer des synergies et de conjuguer les politiques de santé d'incitation nationale (ex : Plan d'accès aux soins; pacte de refondation des urgences) ou régionales (notamment le PRS) avec les partenaires, dont les usagers, dans une logique d'adaptation de l'offre et d'efficience. Elle intègre également la "démarche parcours" dans une approche pragmatique concourant au décloisonnement entre les approches sanitaires, médico-sociales et de prévention. Au-delà de problématiques liées à la filière en général, les spécificités du territoire Rhône-Métropole de Lyon font émerger plusieurs objectifs impactant l'activité du pôle offre de soins: <ul style="list-style-type: none">- Accompagner et favoriser les restructurations hospitalières, dans le cadre PRS;- Améliorer l'accès aux soins non programmés et aux soins urgents en intégrant les contraintes de démographie médicale et d'évolution de la formation des médecins.- Accompagner les partenaires à construire les parcours de soins, notamment en matière de santé mentale, grâce au Communauté Psychiatrique de Territoire. Objectifs : Unité Centre de gestion des Soins Sans Consentement <ul style="list-style-type: none">• Préparer pour le compte du Préfet de département les arrêtés soins sans consentement;• Sécuriser juridiquement les procédures de prise d'arrêtés ;• Faire le lien avec les services des Préfectures du Rhône et de l'Ain, les établissements de santé et la Justice;

DESCRIPTION DU POSTE

Description : Encadrement de l'unité Centre de gestion des Soins Sans Consentement

Au bénéfice d'une réorganisation au sein de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, la gestion des soins sans consentement a évolué. La coordination de cette mission est désormais assurée par le « service régional de coordination et de suivi des soins sans consentement » positionné au sein du pôle Santé-Justice de la Direction Inspection, Justice et Usagers (DIJU). Cette réorganisation a conduit à la constitution de cellules de gestion interdépartementale des soins sans consentements:

- **Unité Ouest constituée depuis le 03 mars 2019:** Allier, Ardèche, Cantal, Drôme, Loire, Haute-Loire et Puy-de-Dôme;
- **Unité Est constituée depuis le 01 avril 2019:** Isère, Haute-Savoie, Savoie;
- **Unité Centre constituée au 09 septembre 2019:** Ain, Rhône;

Assurer le management hiérarchique de son équipe :

- ▶ Animer l'équipe (animer les réunions de service, apporter son soutien professionnel, conduire les entretiens professionnels, participer aux processus RH : suivi du temps de travail...)
- ▶ Organiser le travail (mettre en œuvre les actions de régulation du travail, optimiser les circuits et procédures...).
- ▶ Assurer la continuité de service en étant capable si nécessaire de suppléer les chargés de mission et gestionnaires du service.

Management : Stratégique Coordination Proximité

Nombre de personnes à encadrer : 5

(5 agents de catégorie B)

Activités principales (8) :

PILOTER L'ACTIVITE :

- ▶ Concourt à l'élaboration de la stratégie en faisant remonter, pour l'activité dont il est responsable, des informations, analyses et propositions.
- ▶ Décline la stratégie définie en amont en objectifs opérationnels et en actions opérationnelles appliquées à son périmètre
- ▶ Met en œuvre le partage d'information, la coopération, le travail en équipe au sein de son service
- ▶ Alimente les tableaux de bord lui permettant, ainsi qu'aux managers du pôle, une connaissance continue de l'atteinte des résultats...

ANIMER ET MANAGER L'EQUIPE CONSTITUEE d'agents:

- ▶ Fixe les objectifs individuels et collectifs en les inscrivant dans les objectifs prioritaires de l'agence et en articulation avec les priorités régionales issues du PRS
- ▶ Suit les performances individuelles et collectives (contrôle et vérification)
- ▶ Favorise, organise et suit le développement des compétences en situation de travail
- ▶ Anime des temps d'échange et organise la circulation de l'information
- ▶ Aide l'équipe à trouver du sens à l'action Apporte le soutien professionnel (expertise technique, résolution de problèmes...)
- ▶ Conduit et accompagne le changement
- ▶ Dans le cadre des processus RH : accueille et intègre le nouvel arrivant, exprime et priorise des besoins de formation individuels et collectifs, participe aux actions de recrutement, détecte le potentiel et favorise les parcours de ses collaborateurs, évalue et propose les demandes d'avancement pour les agents de son service, suit le temps de travail, détecte les agents en difficulté et les oriente vers les dispositifs dédiés, veille au climat social dans son équipe et fait des alertes, ...

ORGANISER LE TRAVAIL

- ▶ Met en œuvre les actions de régulation du travail au sein du service (hiérarchise et priorise ; favorise la participation des collaborateurs à des projets en intégrant les contraintes dans l'organisation de leur travail ; sollicite de l'aide à sa hiérarchie...)
- ▶ Coordonne les activités et répartit les tâches
- ▶ Piloter l'activité (répartir les tâches, alimenter les tableaux de bord...)
- ▶ Coordination des activités du service suivant les moyens alloués.
- ▶ Mène une réflexion prospective et anticipe les charges à venir au regard des éléments dont il dispose
- ▶ Optimise les circuits de travail ou l'organisation, et en informe sa hiérarchie

Une activité répartie sur 2 champs distincts :

Chef de service Soins Sans Consentement (70%):

- ▶ Organiser l'activité du service au titre de la production et de l'instruction des dossiers des soins sans consentement de la zone Centre (Ain – Rhône).
- ▶ Assurer la qualité de la réponse auprès des interlocuteurs institutionnels externes: service de la Préfecture; Justice, pénitentiaire; établissement de santé.
- ▶ Instruction et suivi de dossiers, établissement des arrêtés de soins sans consentement sur décision du représentant de l'Etat en suppléance des chargés de missions et gestionnaires, pour des raisons de continuité de service.
- ▶ Participer à la communauté métier des soins sans consentement animée par coordonnateur régional.

Organisation transversale de la Délégation départementale du Rhône et de la Métropole de Lyon (30%)

- ▶ En lien avec les médecins référents, être l'interlocuteur privilégié de la Préfecture du Rhône et la DIJU sur les sujets en lien avec la radicalisation. A ce titre, participations ponctuelles aux CPRAF.
- ▶ Participer en tant que de besoin à des réunions techniques et transversales organisées par la préfecture
- ▶ En lien avec le médecin référent, animer l'élaboration et le suivi de la feuille de route de la délégation départementale, préparer les travaux liés à la revue de territoire et à la démarche de pilotage stratégique.
- ▶ Assurer le suivi des sujets de gouvernance hospitalière: procédure d'évaluation des directeurs, suivi des carrières des DH et DSSS

Ces attributions sont susceptibles d'évoluer en fonction des nécessités du service.

Activités annexes (8)

- ▶ Participation à la fonction de veille sanitaire et sociale et à la gestion de crise: COD; CDA
- ▶ Participation aux astreintes selon les modalités prévues dans la note d'organisation interne.

Spécificités du poste / Contraintes (9)

Disponibilité pour des réunions selon horaire

Partenaires institutionnels (8)

Externes:

Etablissements de santé; autorités préfectorales et services de l'Etat, Métropole de Lyon et Département du Rhône, collectivités territoriales, secteur associatif et représentants des usagers.

Internes:

Services du siège de l'ARS

COMPÉTENCES REQUISES (10) (cf. Répertoire des emplois et dictionnaire des compétences)

Connaissances (10)

E : expert (niv. 4) / M : maîtrise (niv. 3) / A : application (niv. 2) / N : notions (niv. 1)	Niveau de mise en œuvre			
	E (4)	M (3)	A (2)	N (1)
Droit hospitalier public et privé		X		
Droit de l'hospitalisation sous contrainte		X		
Environnement institutionnel de l'ARS, ses principaux partenaires, son organisation et ses missions		X		

Savoir-Faire (10)				
E : expert (niv. 4) / M : maitrise (niv. 3) / A : application (niv. 2) / N : notions (niv. 1)	Niveau de mise en œuvre			
	E (4)	M (3)	A (2)	N (1)
ANIMER UNE EQUIPE Capacité à rassembler une équipe de professionnels pour porter les objectifs de l'ARS		X		
ARBITRER Capacité à formuler un jugement équilibré et impartial et à prendre une décision raisonnée et pertinente qui tient compte des tenants et des aboutissants d'une situation professionnelle			X	
AVOIR UNE VISION STRATEGIQUE ET ANTICIPATRICE Capacité à analyser la situation précédente et à la projeter dans l'avenir de façon à reconnaître les opportunités ou les risques afférents pour agir en conséquence				X
CONDUIRE LE CHANGEMENT Capacité à programmer des actions de développement, de mobilisation et d'appropriation, dans le cadre de projets de transformation à plus ou moins grande échelle.			X	
DELEGUER Capacité à confier à un ou plusieurs agents tout ou partie d'une mission, dans un cadre préétabli, partagé et contrôlé. Peut contribuer au développement des compétences individuelles et collectives.			X	
DIRIGER PLUSIEURS SERVICES ET/OU CHAMPS D'ACTIVITE PLACES SOUS SA RESPONSABILITE Capacité à obtenir et à répartir les ressources matérielles, financières et humaines, à en organiser et optimiser la distribution, à coordonner le tout vers l'atteinte d'objectifs.			X	
EVALUER SES COLLABORATEURS Capacité à apprécier quantitativement et qualitativement le travail d'un agent, dans une double logique de gestion de la performance et de développement des compétences.			X	
GERER ET DEVELOPPER LES COMPETENCES Capacité à évaluer les agents et à mettre en œuvre les actions nécessaires au maintien et/ou au développement de leurs compétences.				X

Savoir-Être (10)				
E : expert (niv. 4) / M : maitrise (niv. 3) / A : application (niv. 2) / N : notions (niv. 1)	Niveau de mise en œuvre			
	E (4)	M (3)	A (2)	N (1)
AVOIR LE SENS DE L'ECOUTE ET DU DIALOGUE Aptitude à être réceptif et attentif aux messages et sollicitations de ses interlocuteurs et pouvoir échanger de manière constructive		X		
AVOIR LE SENS DE LA PEDAGOGIE Capacité à transmettre des connaissances, des pratiques professionnelles, des expériences contextuelles et des modes opérationnels, de manière structurée, en tenant compte du niveau de maîtrise et des qualités de son interlocuteur. Maîtriser les vecteurs pédagogiques (ex : par le discours, l'écrit, la démonstration...).			X	
TRAVAILLER EN EQUIPE Capacité à s'inscrire et à décliner son activité dans un collectif de travail en témoignant d'une aptitude à partager des informations, à rechercher des solutions collectives, à trouver des compromis en respectant les différents intérêts, à fixer des objectifs communs et partagés	X			
GERER SON STRESS : maîtrises ses réactions afin de développer une dynamique positive et d'absorber une partie de la pression pour protéger son équipe			X	
Sens du service public et discrétion professionnelle		X		

POSITIONNEMENT DANS L'INSTITUTION
Lien hiérarchique : Responsable du pôle Offre de Soins
Lien(s) fonctionnel(s) : Responsable du service régional de coordination et de suivi des soins sans consentement, Chef du pôle Santé Justice (radicalisation)